

L'expérience marocaine repose sur des approches sectorielles bien ciblées

L'expérience marocaine de lutte anticorruption repose sur des approches sectorielles visant à prévenir ce fléau et neutraliser ses effets sur le citoyen, a souligné mercredi à Genève le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), Abdeslam Aboudrar.

Lors d'un débat co-organisé par la Mission du Maroc à Genève en marge des travaux du Conseil des droits de l'Homme, M. Aboudrar a indiqué que le Royaume fait depuis des années le lien entre la prévention contre ce phénomène et la promotion des droits humains. Il a, dans ce sens, expliqué que l'expérience développée au Maroc cible les services publics les plus basiques, particulièrement la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et la justice.

"Nous avons procédé à une cartographie des risques pour aboutir à un plan d'action axé sur ces différents domaines afin de neutraliser l'effet de la corruption sur la fourniture de tels services", a-t-il dit. Le président de l'ICPC a indiqué qu'une initiative est en cours d'élaboration entre l'Instance et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) en vue de trai-



ter de la question de l'utilisation de l'argent lors des élections.

Le Royaume a été l'initiateur, au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, d'un projet de résolution sur l'impact négatif de la corruption sur la jouissance des droits humains, adopté lors de la session de juin dernier.

Relevant que l'acte de corruption présuppose généralement un détournement de fonds publics en faveur d'intérêts privés, il a noté qu'un tel abus passe souvent au détriment des franges les plus pauvres.

Au cours de cette rencontre, les discussions ont porté sur les pistes à explorer pour faire émerger une démarche axée sur les droits de l'Homme susceptible de contrer la corruption et de promouvoir des services publics à l'abri de ce fléau planétaire.

La haut-commissaire adjointe de l'ONU aux droits de l'Homme, Flavia Panseri, a de son côté estimé nécessaire de se pencher sur les moyens de protéger les défenseurs des droits humains qui s'activent dans ce domaine, tout en se basant sur la présomption d'innocence.

"La corruption n'est pas un crime sans victimes", a fait observer Mme Panseri qui s'est demandée comment peut-on régler des problématiques comme celle des communautés privées de leurs terres ancestrales.

Ont participé aux débats des experts et diplomates de haut niveau, dont l'ambassadeur représentant permanent du Royaume à Genève, Mohamed Aujjar, ainsi que Dzidek Kedzia, membre du Comité de l'ONU pour les droits économiques, sociaux et culturels et Cobus de Swardt, directeur de Transparency international. Y ont aussi pris part Anne Peters, directrice à l'Institut Max Planck de droit international public, et Jurg Lindenmann, responsable au département suisse des Affaires étrangères.